



5, CHEMIN DU POMMIER
CASE POSTALE 330
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENÈVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50
FAX (41.22) 919 41 60
E-MAIL postbox@mail.ipu.org

WSIS/2005/Inf.1
Genève, 11 juillet 2005

AVIS IMPORTANT

REUNION-DEBAT PARLEMENTAIRE A L'OCCASION DE LA DEUXIEME PHASE DU SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIETE DE L'INFORMATION

Tunis (Tunisie), 17 novembre 2005

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

La deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) se tiendra à Tunis du 16 au 18 novembre 2005. Le SMSI - événement d'une grande portée politique – a ceci de particulier parmi les sommets onusiens qu'il ambitionne d'être un processus participatif impliquant diverses parties prenantes : gouvernements, organisations internationales, secteur privé et organisations non gouvernementales. La première phase, tenue à Genève en décembre 2003, a été suivie par plus de 11 000 délégués de 175 pays. La deuxième phase portera sur la mise en oeuvre de la Déclaration de principes et du Plan d'action adoptés à Genève en vue d'édifier des sociétés du savoir ouvertes, équitables et démocratiques.

Pendant la phase de Genève, l'UIP a organisé une réunion-débat parlementaire sur le thème *Définir un cadre normatif propice à la société de l'information : rôle et responsabilité des parlements*. A sa 176^{ème} session, le Conseil directeur de l'UIP a dit tout l'intérêt qu'il porte au SMSI et a apporté son soutien à ce processus en approuvant la proposition d'organiser une réunion-débat avec la Chambre des députés tunisienne, en coopération avec l'UNESCO. Elle se tiendra **au Parlement tunisien** dans l'après-midi du **jeudi 17 novembre 2005**.

Le thème général en sera le rôle des parlements dans la construction des sociétés du savoir, et l'on s'intéressera plus particulièrement à la question de l'accès à l'information. Ce thème d'une grande actualité sera abordé sous deux angles :

- La capacité des parlements à obtenir l'information dont ils ont besoin pour s'acquitter de leur mission;
- La législation garantissant aux citoyens le droit d'accéder à l'information.

Cette réunion-débat devrait permettre aux parlementaires de recueillir des informations de première main sur la question de l'accès à l'information et de comparer leurs expériences respectives. Elle leur permettra en outre de faire entendre clairement la voix des représentants légitimes des peuples durant le Sommet et de jeter les bases d'une implication des parlements dans le suivi au niveau national et international.

Il n'est pas de meilleur moyen d'atteindre cet objectif que de faire en sorte que les parlementaires soient aussi nombreux que possible à participer non seulement à la réunion-débat parlementaire du 17 novembre 2005 mais aussi aux travaux du Sommet mondial en qualité de membres officiels de la délégation de leur pays au SMSI. Ils pourront ainsi notamment faire organiser leur voyage, la délivrance de leur visa, leur hébergement et leur accréditation au SMSI de manière centralisée par les autorités gouvernementales compétentes et par le Secrétariat exécutif du pays hôte.

L'UIP et la Chambre des députés tunisienne parachèvent actuellement les détails pratiques de la réunion-débat parlementaire. Vous recevrez la lettre d'invitation, l'ordre du jour, le programme et autres informations à la mi-septembre au plus tard.

Le présent avis n'a pas d'autre objet que de vous engager vivement à faire bon usage des cinq mois qui restent avant la deuxième phase du SMSI et à veiller à ce que les membres de votre parlement les plus versés dans les questions relatives à l'information fassent partie de la délégation de votre pays au SMSI et arrivent à Tunis à temps pour assister à la réunion-débat parlementaire.

Il va sans dire que les membres de votre parlement présents à Tunis au moment du Sommet mondial sur la société de l'information sans être délégués officiels au Sommet seront également les bienvenus à la réunion-débat parlementaire du 17 novembre 2005. Je suis actuellement en pourparlers avec le Secrétariat du SMSI et la Chambre des députés tunisienne pour qu'ils prennent éventuellement des dispositions pour ces parlementaires et leur réservent une chambre d'hôtel à Tunis. Ces dispositions vous seront expliquées en détail dans la lettre d'invitation. Cependant, d'un point de vue tant pratique que politique, la meilleure solution, et de loin, serait que des membres de votre parlement assistent au SMSI en qualité de délégués officiels de votre pays.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à cette question importante, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Anders B. Johnsson
Secrétaire général